

**A2022\_080**

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CHANGEMENT DE VEHICULE POUR L'EXPLOITATION D'UNE AUTORISATION DE  
STATIONNEMENT DE TAXI**

Vu l'article L. 5211-10 du CGCT,

Vu le procès-verbal d'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 9 juillet 2020,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 juin 2022 portant délégation de l'Assemblée délibérante au profit du Président,

Vu l'article L. 5211-9-2, I-A, al.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3121-1 et R. 3121-1 et suivants du Code des Transports,

Considérant les pièces justificatives relatives au changement de véhicule pour l'exploitation de l'autorisation de stationnement n°3 située avenue Condorcet – Château d'Olonne sur la commune des Sables d'Olonne fournies par le bénéficiaire de ladite autorisation,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Madame Elise RETUREAU, stationnera son véhicule Hyundai Tucson immatriculé GH-813-NH (en remplacement du véhicule immatriculé FT-014-HE) sur l'emplacement n°3, situé avenue Condorcet – Château d'Olonne sur la commune des Sables d'Olonne.

**Article 2 :** Le présent arrêté prendra effet après transmission au contrôle de légalité et publication sur le site internet de la collectivité.

**Article 3 :** Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée.

**Article 4 :** Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision. Il informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou affichage et de sa transmission au contrôle de légalité. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Fait aux Sables d'Olonne, le 12 septembre 2022  
Par délégation,  
Fabrice CHABOT

Vice-Président en charge du Transport  
Les Sables d'Olonne Agglomération